



CONGRÈS NATIONAL



POUR PRÉPARER LE CONGRÈS



MARSEILLE 2014, CAHIER N° 3



Contribution au **THÈME 1** Du collège au lycée, un tremplin vers la réussite

Langues vivantes : quels objectifs, dans quel système et dans quel but ?

Il y a quelques années, le groupe national définissait les langues vivantes comme « cheval de Troie » des contre-réformes. Le temps lui a donné raison : le niveau A2 devenu compétence 2 d'un socle désormais généralisé, la globalisation des horaires entraînant la concurrence des moyens au sein des équipes, le contrôle continu aux Bac et en BTS menaçant les diplômes nationaux, la marchandisation du système via les certifications, les filières favorisées pour certains (euros, bilangues, langues « rares »), les filières « classiques » adossées au duo anglais/espagnol pour d'autres. Quant aux langues régionales, elles continuent d'être livrées au privé et aux pouvoirs locaux.

Pilotés par un Cadre Européen de Référence pour les Langues, devenu l'outil de la continuité du primaire à l'Université, les enseignantEs de LV se sont détournés progressivement des programmes et ont modifié leurs pratiques et évaluations dans des buts rarement clairs. Quant aux élèves, en plus de ne pas percevoir le sens des apprentissages, ils obtiennent des performances moindres depuis 2004 et l'introduction du CECRL (cf. enquêtes de la DEPP).

Ainsi, il est temps de changer de paradigme : l'enseignement des langues doit sortir de l'unique réalisation de tâches sociales (focalisation sur les savoir-être) et redevenir un objet d'étude à part entière qui ne se

contente pas d'explorer des notions fourre-tout interlangues. Les choix des savoirs à enseigner que fera le Conseil Supérieur des Programmes seront donc essentiels dans la construction d'une éventuelle culture commune, encore faut-il que ces contenus soient enseignés aux étudiants et retravaillés en formation continue, en lien avec la recherche.

La question des LV n'est néanmoins que la partie visible d'une refondation de l'École qu'il faut dénoncer plus globalement, en commençant par contester le dogmatisme pédagogique des IPR, le néomanagement qui règne à tous les échelons de l'institution, la volonté de briser les diplômes pour enterrer une école à deux vitesses dont les élèves des quartiers populaires sont les premières victimes, l'utilitarisme de l'enseignement qui conduit à une offre linguistique et culturelle exsangue. Plus qu'à une simple marchandisation qui viendrait de l'extérieur, les enseignantEs transmettent de moins en moins une culture et des savoirs qui valent pour eux-mêmes au profit d'un objectif d'employabilité qu'il faut dénoncer car ce n'est qu'en comprenant mieux les nouvelles normes politiques que nous pourrions mieux les combattre. ●

Marc Rollin, *S1 du collège J.-Moulin (ÉCLAIR), Villefranche (69). Membre du groupe langues vivantes national, secteur contenus*



Collège pour tous ou pour chacun ?

Démocratisation scolaire ou chacun selon ses talents et mérites ? Élévation générale du niveau de formation, quel qu'il soit, ou sortie précoce d'une école à laquelle l'élève difficile ne peut s'adapter ? Allongement de la scolarité obligatoire ou diversification des parcours ayant vocation à dissimuler une vaste entreprise de tri scolaire ? Autant de questions qui ont trait à celle de la mise en œuvre du collège unique. Jamais totalement abouti, ce projet subit une multitude d'attaques qui avancent parfois à découvert (les ÉCLAIR et leur déréglementation), parfois masquées (sous couvert d'autonomie via la navigation des familles dans l'offre éducative). Le collège, taxé d'être

le maillon faible est aussi celui qui a été le plus malmené par les réformes qui se sont succédé à vive allure, empiéées sans cohérence, sans bilan de l'existant, multipliant les expérimentations. Ce collège unique inachevé poursuit son agonie avec la redéfinition des cycles, l'atrophie et la dénaturation des politiques d'éducation prioritaire et l'injonction plus pressante à personnaliser les parcours.

Le collège reste ce dernier sésame où les élèves peuvent fabriquer du commun avant les trois voies différenciées du lycée. C'est le dernier moment partagé pour élaborer une culture commune qui permettra à tous l'intelligibilité du monde dans lequel le jeune se projettera en tant qu'acteur et citoyen agissant. Il existe des leviers pour faire vivre et fonctionner le collège unique : une réelle baisse des effectifs par classe, la possibilité d'y co-intervenir pour faire face à la difficulté scolaire qui dans cette configuration serait gérée dans la classe et non hors de celle-ci. Il faudrait aussi veiller à l'harmonisation de l'offre éducative entre et à l'intérieur des établissements, et en finir avec les structures de relégation dans lesquelles les collègues sont, faute de mieux, contraints de bricoler. Enfin, il faut adosser l'ensemble à une formation initiale et continue de qualité, permettant aux équipes de travailler entre pairs et experts pédagogiques à une diversification des pratiques permettant la réussite de tous. Ces mandats et revendications sont absents du texte préparatoire : ils doivent être portés résolument et inscrits par les congrès académiques. Il faut, ensemble, réaffirmer que tous les élèves sont capables et que le collège peut œuvrer à la réussite de tous. ●

Véronique Servat, *Créteil (93), École Émancipée*



© Jean-José Mesquien

Sommes-nous prêts à défendre les classes préparatoires ?

Les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) constituent une formation post-bac sélective, dispensée dans les lycées, préparant en deux ans aux concours des Grandes Écoles. Elles délivrent des ECTS, permettant des poursuites d'études en L3.

Les CPGE, de par leur accessibilité, leur niveau d'exigence et leur maillage national, sont un outil important de démocratisation. Elles permettent à de nombreux étudiants, notamment de milieux populaires, d'accéder à des études longues et, à terme, à des postes à responsabilité.

Les enseignants sont nommés par l'inspection générale. Leur salaire de base, comptant pour le calcul de la pension, est le même que celui des collègues agrégés du secondaire. Une part de rémunération spécifique, liée à des heures supplémentaires assujetties au poste de nomination, peut venir s'y ajouter.

Le MEN a voulu en novembre 2013, dans le cadre des discussions sur la redéfinition des métiers, baisser les rémunérations (jusqu'à 20 %) de la plupart des professeurs de CPGE et/ou augmenter leur temps de travail, sans augmentation de rémunération. Les

professeurs ont ressenti ce projet comme une violente attaque, d'une part personnelle et d'autre part contre les CPGE auxquelles ils sont très attachés, voyant bien au quotidien leur efficacité et leur pertinence pour les élèves. Un mouvement inédit (dont une grève reconduite les 9, 10 et 11 décembre), initié par les collègues, a permis de repousser provisoirement l'attaque. Le SNES l'a accompagné, surtout logistiquement et au niveau académique, mais a pu paraître frileux, au niveau national, sur la défense des personnels de CPGE. Il s'agissait sans doute pour notre syndicat de conserver une unité des personnels, mais, dans les établissements, des tensions, souvent liées à une mauvaise connaissance réciproque de nos services, sont apparues entre collègues du secondaire et de CPGE. Elles doivent être dépassées par un travail d'explication dans lequel le S4 a un rôle important à jouer.

Il est temps de définir clairement la position de notre syndicat par rapport aux CPGE :

- Sommes-nous prêts à affirmer collectivement, sans rougir, la valeur des CPGE et à défendre leur pérennité dans le panorama de l'enseignement supérieur français ?
- Sommes-nous prêts à affirmer que la place des CPGE et de leurs enseignants est dans les lycées, ce qui permet notamment d'assurer une transition lycée/post-bac cohérente et un très bon maillage du territoire ?
- Sommes-nous prêts à reconnaître que les CPGE, en évolution permanente, sont un puissant levier d'ascenseur social ?
- Sommes-nous prêts à poursuivre la démocratisation de ces classes, afin que tous les lycéens, dont le niveau scolaire et les ambitions en ouvrent les portes, cessent toute forme d'autocensure ?
- Plus généralement, sommes-nous prêts à nous opposer à toute baisse de rémunération des personnels ? ●

D. Chapelain, O. Dodane (Fauriel, Saint-Étienne)



© Jean-José Mesguen

À propos de l'informatique

Tout à fait d'accord avec J.-F. Clair, responsable du groupe TICE, quand il dénonce, dans le supplément à *L'US 738* du 8 février, le B2i qui évalue sans enseignement ou la diminution de la part de l'informatique dans la Technologie au collège, nous pourrions ajouter l'incertitude sur la généralisation annoncée de l'enseignement de spécialité ISN et surtout l'absence de toute formation véritable des enseignants à la science et technologie informatique.

Mais est-il bien nécessaire de s'interroger, en 2014, sur la nécessité d'enseigner cette science-technologie dès le collège ? Il nous semblait que dès 1993 – il y a 20 ans – le Congrès national du SNES à Bourg-en-Bresse avait pris clairement position : « ... dans les contextes économique, industriel, scientifique, social actuels dans un monde où l'informatique est omniprésente, il est normal que tout élève puisse disposer au collège, puis au lycée, d'un enseignement de culture générale en informatique... ». Cette position sans ambiguïté fut reprise par les Congrès nationaux successifs. Ainsi le Congrès 2001 de Strasbourg (*L'US* n° 545 p. 37-38), puis le Congrès de 2003 de Toulouse : « Mais le risque de fracture numérique réside d'abord dans le refus, récurrent depuis une dizaine

d'années, de faire des TIC et de l'informatique une discipline scolaire à part entière, malgré leur présence croissante dans l'entreprise et la société. Quand une discipline scientifique et technique est "partout" dans les autres matières enseignées, elle doit être quelque part en particulier avec des contenus, cursus, progressions... identifiés et cohérents. (...) Avec des enseignants correctement formés. (...) La "réponse B2i" n'est pas satisfaisante pour différentes raisons. »

Pourquoi reposer éternellement les mêmes questions ? Pour quelles raisons, alors que nous sommes entrés de plain-pied dans le siècle de l'informatique, le Congrès de 2014 reviendrait sur des positions prises aussi clairement depuis deux décennies ? L'approche exclusive de l'informatique par les différentes disciplines aurait-elle des vertus particulières ? Le pays disposerait-il de suffisamment d'informaticiens ? Peut-on décemment parler de relance et d'innovation sans une culture informatique du plus grand nombre ? La culture informatique du citoyen serait-elle satisfaisante ? Évidemment non. Alors le système éducatif se doit d'être à la hauteur des enjeux. ●

Alain Kapur

Vers un lycée commun

Il y a un réel enjeu à repenser un lycée qui favoriserait l'émancipation de tous les jeunes, dans le cadre d'une scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans. Ces vingt dernières années, les voies générale, technologique et professionnelle ont permis d'augmenter le nombre de bacheliers. Cependant, elles ont atteint une limite. Ceci est en partie lié à la forme cloisonnée de l'enseignement et à une forme de reproduction sociale entretenue par le triptyque évaluation/hiérarchisation/orientation qui organise l'école tout entière. Les écarts de chance de réussite scolaire selon l'origine sociale n'ont pas connu d'amélioration depuis cinquante ans. Nous sommes dans un jeu de dupes, où l'on somme les élèves des quartiers populaires en échec scolaire de s'orienter rapi-

dement vers les voies technologique ou professionnelle. Ce qui, ajouté à la limitation des choix culturels et professionnels sur lesquelles elles débouchent, contribue à leur dépréciation.

Le SNES doit défendre un lycée qui offre à tous les jeunes une culture commune générale et technologique. Cela passera par un décloisonnement des différentes voies, par une réflexion sur les contenus à enseigner et les méthodes d'enseignement pour en finir avec la culture de l'échec.

Pour autant, nous ne croyons pas à un lycée commun sans une refonte de tout le système éducatif. En effet, s'il y a consensus pour situer à l'école primaire le temps des premiers échecs qui scellent en grande partie les destins scolaires, nous savons aussi que tous les enfants disposent à six ans des ressources intellectuelles leur permettant d'entrer normalement dans la culture écrite. C'est donc l'augmentation de l'efficacité pédagogique qu'il faut viser dès l'entrée dans l'enseignement élémentaire. Mais celle-ci n'est pas pensable dans un système concurrentiel dont les modes de traitement institutionnels de la difficulté scolaire par l'évaluation et l'orientation/évacuation ont fait la preuve de leur inefficacité cognitive. Elle doit être associée à un lycée unique et à un bac de culture générale et technologique qui commanderont par l'aval la transformation des façons de faire dans les petites classes et après. Autrement dit, il n'y aura pas d'école élémentaire efficace sans collège unique ni de collège unique sans lycée unique. Ce qui, au passage, aura l'avantage de solliciter et d'encourager la créativité professionnelle des enseignants, seule à même de justifier l'indispensable requalification du métier. Le SNES, majoritaire dans le second degré, est aujourd'hui en position pour porter un tel projet de changement démocratique de l'école. ●

Raphaël Giromini (*Créteil*) & Sylvain Marange (*Nantes*),
École Émancipée



© DR

Penser les programmes suivant une « logique curriculaire » ?

« **O**UI », s'il s'agit de considérer globalement comme les deux définitions données par De Landsheere et Marc Demeuse (voir les éclairages publiés dans le cahier 1 de contributions) le sous-entendent, ce qui peut être utile à la pratique professionnelle des enseignants.

« **NON** », par contre si cela devait confirmer une pratique récente qui consiste à adjoindre aux textes des programmes, des recommandations et autres documents d'accompagnement modélisants, jamais discutables puisque diffusés hors de toute consultation des collègues, documents qui trouvent trop souvent leur origine dans un groupe de pression, une association ou un corps d'inspection acceptant peu le débat et la confrontation.

Sous cette forme, la conception curriculaire des programmes, parce qu'elle risquerait de n'être qu'une vision réductrice des réalités et de la diversité des outils liés aux pratiques de métier entraînerait à terme une limitation de la liberté pédagogique. Tout ce qui ne relèverait pas de « l'enveloppe curriculaire » risquerait de ne plus être reconnu, voire interdit dans nos pratiques. Poussée à l'extrême une telle logique curriculaire de définition des programmes transformerait l'enseignant en un simple exécutant de la « bonne pratique » dictée par une vision univoque (d'un IG par exemple), excluant les professionnels de tout travail de recherche et d'expérimentation de nouveaux outils et de nouvelles pratiques pédagogiques.

Les définitions données par les deux chercheurs sous-entendent au contraire un changement radical dans la forme et la conception des programmes « à la française ». Il est effectivement temps que soit enfin reconnue la valeur de ce qui est pensé et produit par les professionnels – que sont les enseignants – dans leurs pratiques de tous les jours, ce qui est malheureusement loin d'être le cas actuellement. ●

Alain Brayer, *Groupe technologie, secteur contenus*



© Jean-Louis Mesguen

Heures supplémentaires années (HSA)

Comme de nombreux collègues j'effectue des HSA et le paiement décalé de celles-ci ainsi que le mois de septembre sucré commencent à m'interroger : le calendrier annoncé pour les rentrées futures montre bien que le MEN réinvestit le mois d'août, alors pourquoi nous sucrer tout un mois de HSA ? Dans quelle mesure est-ce légal puisqu'elles sont toutes effectuées ? ! Et pourquoi le SNES ne se bat-il pas sur ce point ?



© Jean-José Mesguen

J'ai par ailleurs pris connaissance des fiches ministérielles concernant nos missions. Encore une fois, on nous rajoute des missions sans les rémunérer ! Faut-il que le nombre de suicides, de burn out et de dépressions augmente dans le secondaire pour que le SNES agisse ?

Dans mon LGT de nombreux collègues sont en arrêt pour dépression car nos chefs appliquent les textes. Le SNES doit défendre tous les personnels de l'Éducation. J'ai la désagréable impression que ces derniers temps on met l'accent sur les conditions de travail des ZEP, du primaire et des collèges mais qu'on oublie un peu tous les profs de lycée en dehors des CPGE.

De nombreux collègues envisagent de ne plus se syndiquer tant la revendication salariale semble minorée.

J'insiste donc sur un point très clair : les HSA que nous perdons, sur le mois d'août qui est rogné... Il est vrai que nous cessons les cours mi-juin mais nous sommes mobilisés pour les surveillances de bac puis pour les corrections jusqu'à la mi-juillet. Ces heures-là doivent donc être rémunérées. ●

Professeur d'espagnol dans un LGT à Nantes

Les enseignants en situation de handicap

Alors que le MEN vient de signer une convention triennale avec le FIPHP, il est nécessaire de revoir le statut et la gestion des postes adaptés de courte et longue durée. La déconcentration de la gestion des PALD et PACD s'avère génératrice d'inégalités entre les académies dont toutes ne peuvent faire face aux besoins. Augmen-

ter le nombre de PACD et PALD s'impose, d'autant que les carrières s'allongent. Enfin, le statut actuel des PALD fragilise trop les enseignants concernés ; ceux-ci ont le droit – comme leurs collègues en présentiel – d'être à terme sur des postes fixes. ●

Rozenn Jarnouën

Service oui ; partagé non !

Qui désormais peut dire qu'il a eu la chance de toujours enseigner dans un seul établissement à la fois ? Qui ose encore dormir sur ses deux oreilles alors qu'il vient de formuler ses vœux de mutation ? Qui ne craint pas de se retrouver « à cheval » sur deux, trois voire quatre établissements à la prochaine rentrée parce qu'il est le dernier arrivé dans un établissement, parce qu'il est TZR, parce qu'il est prof de musique dans un petit collège et qu'il lui « manque des heures » ? Rappelons d'abord que notre service est encore, par les décrets de 50, défini par un maximum et non un minimum. Les collègues ne sont donc pas en sous-service, ils n'atteignent pas leur maximum de service. Il est indispensable que cette définition perdure.

Les solutions sont par ailleurs simples pour éviter les situations qui empêchent de s'intégrer dans un établissement, de faire des projets avec ses collègues pour les élèves, d'avoir une vie privée et un peu de temps pour souffler. Il n'est bien sûr pas question de faire tout et n'importe quoi ou d'enseigner une discipline connexe à la sienne. Ces arguments sont souvent donnés pour expliquer la « nécessité » de partager un service...

D'abord, il faut savoir refuser les heures supplémentaires, surtout quand, dans la même discipline, un complément de service doit être donné. Ensuite, il faut exiger que les effectifs des classes soient diminués, que des dédoublements se fassent afin de mieux travailler en groupes et pas seulement en langues ou en SVT mais aussi en arts plastiques, en éducation musicale, en français, en maths... Il faut pour cela, à l'instar de la revendication des professeurs des écoles, affecter plus d'enseignants dans chaque discipline afin de permettre la mise

en œuvre de ces dédoublements. Enfin, il faut, bien sûr, recruter massivement des enseignants, en leur donnant une formation de qualité, des conditions de travail satisfaisantes afin que leur priorité, la réussite de leurs élèves, devienne possible.

C'est pour toutes ces (bonnes) raisons que le SNES doit dire non aux services partagés, y compris sur une même commune, et qu'il doit peser de toutes ses forces, devant les chefs d'établissement jusqu'au ministère, pour faire en sorte qu'on ne trouve plus l'adjectif « partagé » devant le nom « service » ! ●

Nolwenn Pontoizeau, élue École Émancipée au BN



© Jean-José Mesguen

ÉSPÉ : au lieu de la refonte, la débâcle ?

Hollande avait mis la refondation de la formation en tête de ses promesses de campagne. Les ÉSPÉ sont censées l'incarner.

Des écoles supérieures aux moyens fléchés ?

Si les ÉSPÉ sont intégrées aux universités, elles pâtissent de leur manque de moyens, tout en étant sous le joug des recteurs. Stages donnant une place centrale aux chefs d'établissement et aux inspecteurs, volonté de contrôle des intervenantEs dans la formation (y compris ceux de l'ÉSPÉ), surreprésentation dans les conseils de l'ÉSPÉ... La place de l'employeur se fait au détriment des usagers et des personnels, dont les représentants ne peuvent pas peser. Les liens avec la recherche, notamment en éducation, s'en trouvent encore fragilisés.

Un cadrage national ?

Les ÉSPÉ se sont mises en place précipitamment. Les décrets ont été publiés fin août 2013, après que de nouvelles maquettes ont été imaginées dans l'urgence. La volonté était de faire table rase des IUFM, sans le moindre bilan. Il y a une grande disparité sur le territoire, pour les contenus comme pour les volumes de formation (jusqu'à 25 % de variation des volumes horaires d'un master MEEF à l'autre). Les mobilisations dans certaines ÉSPÉ montrent les conditions impossibles pour les étudiantEs et les formateurs-trices.

Des équipes pluri-catégorielles conceptrices de formations alternant pratique réflexive du terrain et savoirs issus de la recherche ?

L'idée qui sous-tend cette « refondation » est que c'est le terrain qui forme, comme si devenir professeur relevait d'un procédé d'imprégnation et d'imitation. L'articulation du terrain et de la formation

universitaire n'a pas été pensée.

Plus d'heures de suivi de stage pour les formateurs-trices des ÉSPÉ, alors qu'ils/elles devront assurer, bénévolement, le co-tutorat des stagiaires ; aucun cadre institutionnel pour le travail commun avec les autres acteurs de la formation.

Quant aux tuteurs-trices, la plupart n'a pas reçu de formation. Comment penser qu'ils-elles pourront participer au suivi du mémoire s'appuyant sur la recherche ?

Le SNES-FSU doit poursuivre et intensifier son engagement aux côtés des étudiantEs, des stagiaires et des formateurs-trices, en les accompagnant dans les établissements et en étant présent dans les ÉSPÉ.

Car au lieu d'une refonte de la formation, c'est une débâcle qui s'annonce si nous n'arrivons pas à construire un rapport de force susceptible de faire avancer nos revendications. ●

G. Bekhtari, M. Haye, R. Gentner, *École Émancipée*



© Jean-José Mesguen

Deux batailles à mener sans tarder

Les rapports préparatoires esquissent, parfois en creux, deux points qui appellent la mobilisation du SNES.

1. Sur les liens CAPES / Agrégation

Le positionnement du CAPES au cours du M1 est lourd d'un décrochage, à très court terme, entre les deux concours. Il rend illusoire toute amélioration des conditions de rémunérations et de service des certifiés et des agrégés « revalorisés ». Au contraire : prenant appui sur le niveau requis pour le CAPES, le ministère – tout en maintenant deux niveaux de salaires – rémunérera désormais les agrégés, titulaires d'un M2 à l'échelon 1, soit comme un agrégé recruté au niveau Maîtrise il y a cinq ans !

Au delà, se pose la question du vivier de candidats à l'Agrégation. Il n'est désormais plus possible de préparer à la suite les deux concours avec un report de stage : les étudiants devront choisir, dès la L3, entre CAPES et Agrégation, entre un ou trois ans d'études (non rémunérées), entre études disciplinaires à l'Université et professionnalisantes en ESPE. D'éventuels prérecrutés obtiendront-ils, eux, le financement de leur agrégation ?

La menace sur la place de l'Agrégation dans le second degré est donc on ne peut plus claire, ainsi que le risque de coupure entre les deux corps, au

détriment des certifiés et d'une certaine vision de nos métiers : il est urgent d'agir pour un CAPES après le M2 !

2. Sur le GrAF

Il ne s'agit pas de s'opposer frontalement au principe du GrAF : l'expérience de 1989 et de la Hors-Classe a montré tout l'intérêt de ce genre de dispositifs statutaires pour les collègues, une fois créés et correctement investis par le travail syndical d'extension des conditions d'accès. La question est plutôt de voir comment il sera possible d'ouvrir l'accès au GrAF au plus grand nombre. Pour le moment, celui-ci semble réservé aux collègues ayant exercé un temps suffisant en Éducation Prioritaire (temps qu'il semble raisonnable de fixer autour d'une dizaine d'années).

Il est souhaitable d'envisager dès maintenant qui seront les prochains collègues à pouvoir en bénéficier : le Congrès pourrait demander à en étendre l'accès aux PFA, après un ou deux passages dans la fonction, dans les conditions définies par ailleurs. Les prochains congrès devront réfléchir aux autres parcours susceptibles de mener à ce grade, en gardant à l'esprit un principe simple : plus il y aura de parcours y débouchant, plus le SNES aura réussi à en faire bénéficier un grand nombre de collègues... ●

Pierre Priouret, *UA Toulouse*



Quelles exigences pour les futurs PFA ?

Le ministre met en place, à tout le moins, une nouvelle fonction : professeur formateur académique (PFA). La fiche « métier » qui l'introduit ne fait pas mystère, jusque dans sa forme, de la volonté ministérielle : faire du PFA la transposition pour le second degré des PEMF (Professeurs des Écoles Maîtres Formateurs).

Le PFA, formateur en ÉSPÉ et dans le PAF, doit accompagner des stagiaires dans un travail de recherche et l'exigence d'une certification pour accéder à cette fonction doit garantir la compétence des personnels recrutés. Mais il s'agit de ne pas reproduire l'expérience du premier degré pour cette nouvelle fonction : s'il s'agit d'une certification « maison » et d'un recrutement par les seuls IPR, on peut craindre la cooptation débouchant sur une formation « aux ordres », voire une hiérarchie intermédiaire (le PFA ne glissera-t-il pas vers le « repérage de bonnes pratiques », voire des inspections, que les IPR n'ont plus guère le temps, ni le goût, de remplir ?).

Le SNES doit revendiquer la présence de formateurs du second degré au sein des ÉSPÉ, formés et impliqués dans la réalité des classes. Pour limiter les dérives, il doit clairement énoncer quelques principes fondamentaux :

- l'exigence d'une formation de formateur débouchant sur la délivrance d'un Master (type « Ingénierie de la

Formation » / « Formation de formateurs » dans les champs - disciplinaires - des métiers de l'enseignement et de l'Éducation) ;

- une affectation à temps partagé dans un EPLE et à l'ÉSPÉ, sur la base d'une décharge (entre 1/3 et 2/3 ETP) - plutôt qu'en heures, pour limiter les effets d'aubaine ;

- un recrutement en trois temps :

a) Examen de la recevabilité des candidatures en CAPA, sur des bases objectives : détention du Master « formateur » ci-dessus, expérience du suivi de plusieurs stagiaires, ancienneté minimale, expérience similaire dans une autre académie, etc.

b) Classement des candidats par une commission de « spécialistes » (universitaires de la discipline et des sciences de l'éducation, didacticiens de la discipline, pairs et IPR), sur la base d'au moins un dossier type RAEP et d'un entretien approfondi (2 heures).

c) Information de la CAPA sur le classement des candidatures par la commission de spécialistes, et sur le recrutement prononcé par le recteur.

La limitation dans la durée de la fonction, qui serait renouvelable sous les mêmes conditions que le premier accès. ●

Pierre Priouret

Formation des Maîtres, S3 Toulouse



« Moi, je n'ai pas de problème avec mon chef d'établissement »

Il est facile de reconnaître les pressions hiérarchiques lorsqu'elles sont grossières : les cris d'un chef d'établissement, un rapport d'inspection orienté, une note administrative bloquée. Mais le nouveau management public envahit insidieusement nos pratiques et complique les résistances.

Les pratiques enseignantes sont de plus en plus encadrées. L'amplification du nombre de réunions en témoigne : ASSR, B2i, contrats d'objectifs, socle commun, histoire des arts, AP, tutorat, CESC, projet d'établissement, liaisons CM2-Sixième ou Troisième-Second, Piodmep⁽¹⁾, etc.

Ces réunions rassemblent un public trié sur le volet « car on travaille mieux en petit comité » ; enseignants « investis », « référents », ou « leaders » comme les définit l'UE ; parfois cooptés dans le conseil pédagogique ; et surtout chargés d'avaliser les prescriptions institutionnelles par une partie d'entre nous pour mieux faire taire les autres.

En CA, on oppose aux élus que les choix ont déjà été arrêtés avec d'autres collègues. L'unité de la salle des profs vole en éclat et avec elle, la capacité collective à se défendre.

Nos cours sont impactés. Il faudra avoir préparé les élèves aux épreuves d'histoire des arts, évalué telles compétences, accueilli tel acteur de terrain en classe. La hiérarchie locale se mêle de pédagogie. Elle donne sa vision des items du LPC qu'elle ventile entre les matières, de l'AP, des aides, et vient en classe lors des inspections pour rappeler que « la hiérarchie parle d'une seule voix ». L'enseignant, déqualifié de fait, débordé par les mails et l'ENT, devient l'exécutant de projets décidés en grande partie sans lui. L'accessoire vitrine prend le pas sur l'essentiel : les apprentissages des élèves dans le cadre des disciplines.

Gérer seul ces pressions oblige à faire avec : « Moi, je n'ai pas de problème avec mon chef d'établissement ». Contre cette tendance, le SNES doit favoriser les AG de personnels et composer avec la diversité des entrées des collègues. Car, à condition de rassembler le plus grand nombre et de n'exclure aucune option, c'est presque toujours la position qui défend le mieux la liberté professionnelle et l'égalité entre les personnels qui l'emporte face aux pressions de toute la chaîne hiérarchique. Dans ce sens, le SNES doit faire évoluer ses mandats en exigeant plus clairement la suppression de tout ce qui divise et met sous contrôle les enseignants : fonctions de référent, socle commun, épreuve d'histoire des arts, contrats d'objectifs, AP, conseil pédagogique, conseil école-collège. ●

Amélie de Schepper, Nantes, École Émancipée

(1) Parcours d'Information, d'Orientation et de Découverte du Monde Économique et Professionnel



Pourquoi il est important que le SNES-FSU se préoccupe des questions de droits et de libertés

La troisième partie du thème 3 du congrès est intitulée « Droits et libertés ». Sous cet intitulé se retrouvent toutes les questions sociales auxquelles notre syndicat est directement confronté : lutte contre toutes les discriminations (racisme, sexisme, LGBTphobies), dénonciation des lois sécuritaires et liberticides, lutte pour obtenir de nouveaux droits (droit de vote des résidents étrangers...). C'est aussi un travail de solidarité de base avec celles et ceux qui en ont le plus besoin dans le droit au logement avec le DAL, avec les jeunes de parents sans papiers avec RESF. C'est aussi la lutte contre l'extrême droite. La réussite de la journée intersyndicale du 29 janvier dernier ainsi que sa déclinaison en régions sont les preuves s'il en fallait que les militant-e-s, les syndiqué-e-s, ont besoin que notre syndicat s'empare de toutes ces questions. Non par mimétisme des organisations politiques de gauche mais parce que cela percuté les valeurs de transformation sociale dont le SNES-FSU est porteur. Quelques exemples : si l'on prend la question des LGBTphobies par exemple, cela percuté aussi nos pratiques pédagogiques, lesquelles sont mises en cause aujourd'hui par l'extrême droite et la droite la plus réac-

tionnaire. Si l'on parle de soutien aux sans-papiers, là encore de nombreux-ses collègues y sont directement confronté-e-s, ne serait-ce que parce que nous avons dans nos classes des enfants qui se trouvent dans cette situation et dont nous devons défendre la scolarisation. Si l'on parle de droit au logement, il s'agit finalement d'une des préoccupations les plus importantes de la population qu'elle soit salariée, retraitée ou au chômage, puisqu'il s'agit du premier poste de dépense des ménages. Et avec la perte de pouvoir d'achat et la pression immobilière, ce poids augmente de plus en plus. Lutter contre l'extrême droite c'est aussi défendre les droits des salarié-e-s. Enfin l'égalité femmes/hommes, dans une profession et un syndicat aussi fortement féminisé la question est essentielle. Elle l'est tant dans notre combat pour l'égalité dans les conditions de travail et de salaire, pour nos élèves – que dans nos pratiques syndicales qui, si elles ont un peu progressé, ne sont pas encore au niveau de ce que l'on est en droit d'attendre d'un grand syndicat progressiste comme le SNES-FSU. ●

Olivier Sillam, élu école émancipée au BN

Laïcité

Quand il est encore abordé, le thème de la laïcité dérive très vite aujourd'hui vers les menaces que les musulmans feraient peser sur notre pays. La laïcité sert alors de prétexte pour réactiver les peurs et au-delà, à travers quelques acrobaties dialectiques, pour renforcer l'islamophobie. Dans cette perspective, des amalgames sont entretenus comme celui entre le port du voile dans l'espace institutionnel, à l'école par exemple, ou dans l'espace public. On discute pour déterminer si tel ou tel attribut vestimentaire présente un caractère provocateur ou s'il éveille une suspicion de prosélytisme, alors que les signes d'appartenance foisonnent dans l'espace public, le plus souvent en l'état d'épiphénomènes. En revanche, le mélange des genres que représente le port d'une robe par de nombreux dignitaires religieux est

rarement relevé. Dans ses principes tout au moins, la République laïque ne se prononce pas dans des domaines qui ne relèvent pas de sa compétence. Elle conserve toutefois des anachronismes que l'on peut aussi bien qualifier d'anomalies comme le ministre des Cultes ou le statut particulier de l'Alsace-Moselle. La loi de 1905 qui avait pour objet la séparation des Églises et de l'État ne prévoyait pas d'interdire toute expression des religions dans l'espace public. De telles interprétations ont confiné la laïcité dans son opposition originelle avec les religions ; elles l'ont amputée aussi d'une dimension essentielle. Cette confusion a sans doute préfiguré les dévoiements actuels. ●

René Robert



Opérations françaises en Afrique

Janvier 2013-décembre 2013 : les opérations françaises en Afrique sous couvert de défense des droits de l'Homme, de lutte contre le terrorisme et de préservation de la sécurité nationale sont en réalité des actes clairs d'un néocolonialisme dépassé et... dépensier. En effet, la présence de milliers de soldats français sur les sols maliens et centrafricains – après les opérations en Libye et en Afghanistan sans compter celle qui était envisagée en Syrie – a un coût qui n'est pas partagé par d'autres pays, l'appui tchadien, la force d'intervention africaine ou le ridicule soutien de l'Union Européenne faisant office de paravent. Or, à qui profite le « crime » ? Certainement pas aux populations locales qui, après les premiers effets d'annonce, continuent de souffrir, parfois plus qu'avant : ce sont surtout les grandes entreprises

privées françaises installées localement qui sont les premières à réclamer l'assistance des pouvoirs publics pour préserver et perpétuer leurs intérêts et le pillage sur place ; ce sont aussi les premières à éviter par tous les moyens le paiement de l'impôt : double économie en quelque sorte mais deux fois moins d'argent pour les services publics en général et pour l'école en particulier. D'autre part, l'emploi que ces grandes entreprises procurent ne doit plus être un prétexte suffisant pour que l'on continue à assurer leur survie aux dépens des populations, des économies et de l'écologie locales. Il faut donc que le SNES et la FSU dénoncent avec force cette gabegie et ces abus intolérables. ●

Michel Décha, ÉÉ, Nantes

TAFTA, une main de fer dans un gant de soie

Malgré le rejet français en 2005 du projet de Constitution européenne, les gouvernements successifs l'ont contourné à Lisbonne et validé ensuite par le biais d'autres accords adoptant par là l'attitude schizophrène qui consiste à accuser d'une main ceux que l'on conforte de l'autre aux dépens des conditions de travail – nivelées par le bas – des salariés européens mis en concurrence entre eux. Mais c'est aussi l'OMC, le FMI, la Banque Mondiale que le SNES et la FSU doivent dénoncer à cause de leur complicité dans l'appauvrissement et la précarisation généralisés des travailleurs du monde

entier. C'est dans cette même logique qu'un accord de libre-échange transatlantique (sous le doux acronyme anglo-saxon de TAFTA) est négocié en coulisses depuis juin 2013 entre l'Union Européenne et les États-Unis : il est donc indispensable de le combattre également parce qu'il est contraire aux intérêts de tous les travailleurs du fait d'un abaissement généralisé de toutes les normes, qu'elles soient économiques, sociales ou environnementales, et qu'il s'inscrit en faux contre les services publics tels que nous les défendons. ●

Michel Décha, *ÉÉ*, Nantes

Public-Privé

Depuis quelque temps, les partenariats Public-Privé (PPP) permettent aux entreprises privées de passer pour de généreuses bienfaitrices de la Nation et à l'État de donner l'impression d'être économe, soucieux de préserver l'argent du contribuable.

Or, l'on sait depuis longtemps qu'il s'agit de privatiser les bénéfiques, comme lors de la vente des autoroutes à partir de 2005, et de collectiviser les risques et/ou les pertes dus à une mauvaise gestion de l'entreprise concessionnaire qui bénéficie à plein des subventions et des garanties de l'État au seul profit de ses actionnaires.

D'autre part, quels sont les projets lancés grâce aux PPP ? Ce que l'on appelle les Grands Projets Inutiles, que ce soit un nouvel aéroport à côté de Nantes, un premier EPR à Flamanville avec sa THT ou l'ITER à Cadarache. Des projets d'une autre époque où la déesse « Croissance » et le dieu « Toujours plus » régnaient en maîtres sans que les

conséquences sociales, économiques ou environnementales ne soient prises en compte en dehors de la sacro-sainte « lutte pour l'emploi ». Or, la gêne des populations concernées par ces projets, leur coût exorbitant et indécents au moment où l'État et le MEDEF réclament partout des efforts financiers, sans compter les conditions de travail inacceptables des salariés sur les différents chantiers, sont autant d'éléments que le SNES avec la FSU doit dénoncer.

En effet, avec cet argent, nous pourrions financer correctement les services publics existant encore mais aussi rétablir ceux qui ont petit à petit disparu (eau, transports, énergie, communications) ou en imposer d'autres, comme un Internet public et gratuit par exemple, pour que les citoyens et les salariés puissent en bénéficier de manière équitable partout sur le territoire. ●

Michel Décha, *ÉÉ*, Nantes



© Jean-José Mesquien

Construire un nouvel outil syndical : Quels moyens ? Quelles conditions ?

Cela fait quelques années déjà que le SNES défend cette orientation dans la FSU, mais on doit constater qu'on n'a guère avancé dans cette voie. Ne serait-ce pas que la question est parfois mal posée ? Je vois deux façons de la poser qui me paraissent des impasses :

- La première consiste à confondre vitesse et précipitation, comme on dit familièrement. Ainsi certains avancent l'idée qu'il faut à court terme « se confédérer » (Hervé Le Fiblec, cahier n° 2, p. 30) : « À l'issue du prochain Congrès fédéral une échéance devra être donnée pour que la FSU fasse son choix. Au SNES ensuite de faire le sien... ». Mais il ne dit pas comment cette démarche de « confédération » devra se faire : sera-ce par une simple adhésion de la FSU à une confédération existante ? Si oui, laquelle ? On ne voit guère que la CGT qui correspond pour l'essentiel à la conception du syndicalisme qui est celle de la FSU. Mais cela ne suffit pas ! La CGT comprend aussi une Fédération de fonctionnaires (et même des syndicats dans l'Éducation). Faudra-t-il que la FSU fusionne avec cette Fédération, ou soit absorbée par celle-ci ? Mais si la CGT n'est pas d'accord ? Et si dans la FSU des adhérents n'acceptent pas les modes de fonctionnement de la CGT ? (par exemple le refus des tendances) « Il faudra trancher » dit H. Le Fiblec, c'est-à-dire prendre le risque d'un éclatement de la FSU ? Bonjour les dégâts !

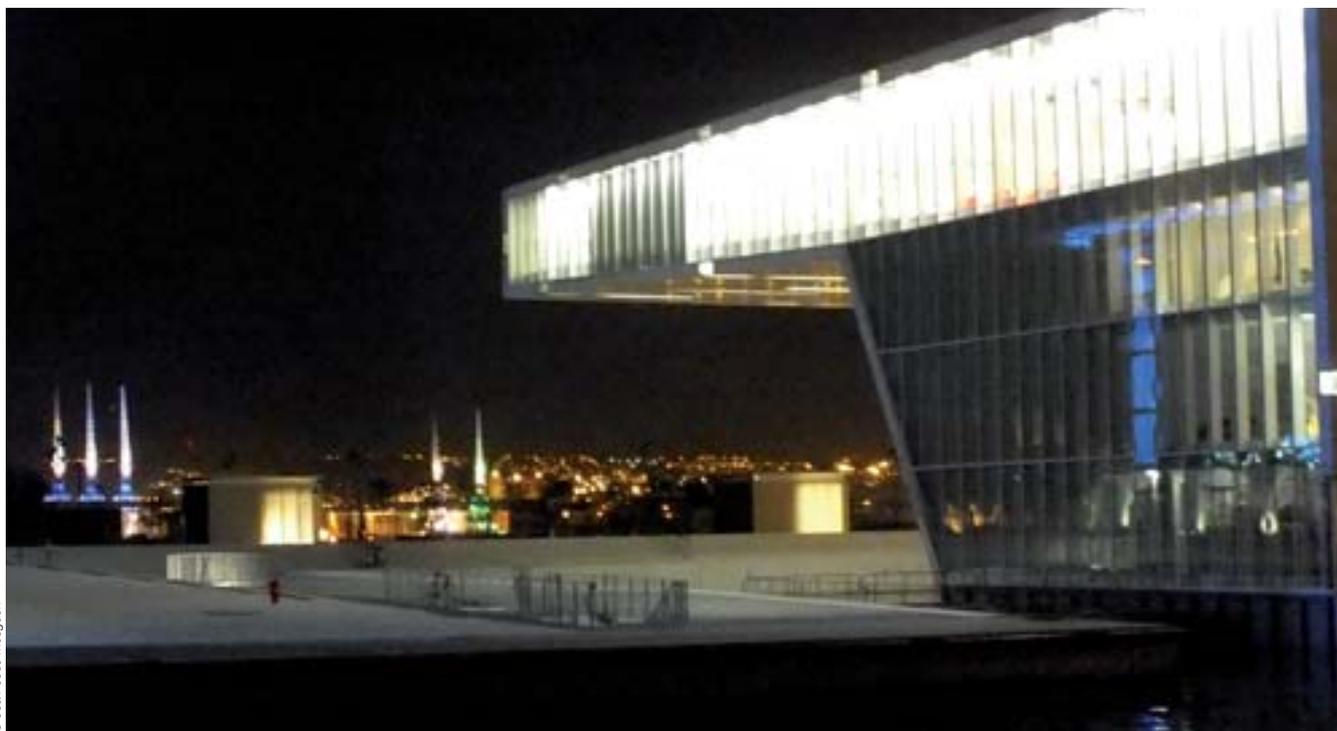
Ou alors que la FSU prenne l'initiative d'appeler à la création d'une nouvelle Confédération ? On voit immédiatement la masse de problèmes que cela pose : les Confédérations existantes disparaîtraient-elles pour autant ? Personne ne peut les y obliger. Alors on aurait gagné... une Confédération de plus. En fait d'unification, on peut rêver mieux...

- La deuxième consiste à situer le problème essentiellement au niveau des organisations, alors qu'à mon avis il se situe au niveau de la conception que les travailleurs ont de l'action syndicale : on a pu voir dans le passé que la division syndicale recule quand, et seulement

quand, la conception d'un syndicalisme de lutte et de transformation sociale progresse dans le monde du travail. En 1936 c'est allé jusqu'à la réunification syndicale ! Plus près de nous on a pu penser à l'occasion des grandes manifestations unitaires de 2010 sur les retraites, sous le gouvernement de droite, que l'on s'orientait vers un syndicalisme plus enclin à exiger dans l'unité des choix économiques et sociaux différents. Mais ce qui se passe depuis montre que ce n'était pas gagné, contrairement à ce que pensaient certains. On assiste en effet depuis 2012 à un retour en force, sous l'impulsion notamment de la CFDT, d'un syndicalisme « d'accompagnement » ; on voit par exemple resurgir l'idée que l'action syndicale doit se limiter à essayer d'obtenir ce qui est possible dans le cadre des contraintes de « la crise ». C'est ainsi que l'actuel Secrétaire national de la CFDT a déclaré dans une interview à *L'Humanité-Dimanche* le 18 juillet : « Dans les leviers à actionner pour résorber le déficit des régimes de retraite, la durée de cotisation reste le plus juste... ».

Il est évident qu'aucune unité, ni aucune unification, ne peut être envisagée sur de telles bases. La vraie question, c'est de savoir comment nous, FSU, pouvons contribuer au débat sur ces sujets avec l'ensemble des personnels de l'Éducation, bien entendu, mais aussi avec les autres travailleurs du public et du privé. Ce n'est pas facile, cela demande du temps, cela exige que nous ne nous contentions pas de nous adresser aux partenaires avec lesquels nous sommes déjà d'accord en gros ; mais ce qu'il faut étudier avec eux, ce sont les moyens de mener le débat avec les autres, tous les autres. Par exemple est-il impossible que la FSU organise avec d'autres organisations syndicales ou associatives des réunions-débats s'adressant à tous les travailleurs d'un même secteur, géographique ou professionnel ? C'est par une telle démarche que nous pourrions créer les conditions pour que les problèmes d'organisation syndicale soient résolus utilement dans l'intérêt des travailleurs du public et du privé. ●

Michel Duperron, retraité SNES, académie de Caen



Pour une Palestine libre, indépendante et démocratique

Le SNES-FSU doit s'engager sans réserve dans la campagne internationale pour la libération de Marouane Barghouti, prisonnier politique palestinien dans les geôles israéliennes depuis plus de onze ans. De la même manière que notre syndicat s'était battu pour la libération de Nelson Mandela dans l'Afrique du Sud de l'apartheid, il doit donc défendre la libération de Marouane Barghouti dans un contexte politique qui y ressemble fort.

Le SNES-FSU doit réaffirmer aussi son opposition à la colonisation et appelle au démantèlement de toutes les colonies de Cisjordanie. Il continue aussi de s'inscrire dans la campagne BDS (Boycott, Désinvestissement, Sanctions), tant que durera notamment le régime d'apartheid à l'encontre des populations palestiniennes. Le SNES-FSU doit aussi demander l'abrogation de la circulaire Alliot-Marie, circulaire liberticide qui permet de poursuivre en justice les militant-e-s qui appellent ouvertement au boycott économique d'Israël notamment des produits venant des colonies (production que même l'ONU considère comme illégale). Le SNES-FSU doit aussi condamner les propos de François Hollande qualifiant, à la Knesset, Israël de « seule démocratie de la région ».

Plus généralement, le SNES-FSU doit continuer de défendre la légitimité internationale et la résolution 242 de l'ONU de 1967 qui demande la création d'un État palestinien sur toute la Cisjordanie et Gaza avec Jérusalem-est comme capitale. Encore une fois cela signifie le démantèlement intégral de toutes les colonies mais aussi la destruction du mur de l'apartheid, véritable honte dont une bonne partie est construite en territoire palestinien. Il ne suffit pas d'avoir voté pour l'entrée de la Palestine à l'ONU comme État non membre, il faut aller plus loin et en faire un État à part entière avec échange d'ambassadeurs-drices. La question du retour des réfugié-e-s doit aussi être au cœur de véritables négociations de paix. Au-delà, pour mettre fin à ce conflit et à l'idéologie

sioniste qui l'a provoqué, il faudrait à terme arriver à la solution d'un seul État binational, laïque et démocratique sur tout le territoire de la Palestine historique, comme le réclament les pacifistes israéliens et palestiniens, et tel que le pensait le grand intellectuel palestinien Edward Saïd. Cela signifierait en conséquence la fin de l'État sioniste. ●

Alain Ponvert (Rouen),
Olivier Sillam (Nice), école émancipée



© Jean-José Mesguen

Venezuela : face aux offensives de la droite, la solidarité internationale est nécessaire

L'Amérique Latine est un espace où la résistance au néolibéralisme est particulièrement dynamique et remporte des succès depuis une quinzaine d'années.

Mais même dans les pays dirigés par des gouvernements qui reçoivent l'appui des classes populaires, les oligarchies continuent à dominer, notamment sur le plan économique et médiatique.

Les forces réactionnaires sont à l'offensive et ont recours à des coups d'État d'un nouveau type.

Une nouvelle tentative est en cours actuellement au Venezuela, où des manifestations violentes sont menées par un courant putschiste de l'opposition de droite et les secteurs les plus fortunés qui cherchent à instaurer le chaos et à déstabiliser le gouvernement légitime. L'oligarchie vénézuélienne, soutenue par le gouvernement des États-Unis, est prête à tout pour défendre ses privilèges. Elle n'a jamais accepté le gouvernement bolivarien qui a remporté toutes les élections depuis 1998, qui a donné des droits aux plus démunis, réduit les inégalités et restitué à la nation la maîtrise de secteurs clés de l'éco-

nomie. Elle organise le sabotage économique, la pénurie et la spéculation, et est en grande partie responsable des difficultés réelles dont souffre le pays. Les attaques récentes contre des centres sociaux et médicaux, des bâtiments et des transports publics ont fait une vingtaine de morts et de nombreux blessés essentiellement dans le camp bolivarien.

Or, la majorité des médias privés nationaux et internationaux manipulent l'information, en attribuant au gouvernement la responsabilité des violences et en cachant les motifs réels des manifestants. L'UNASUR, le MERCOSUR, le CARICOM, l'ALBA et la CELAC, organismes qui regroupent tous les pays d'Amérique Latine, ainsi que le Mouvement des Pays Non-Alignés, ont condamné la violence des groupes factieux et l'ingérence étrangère. Ils ont manifesté leur appui à la démocratie vénézuélienne. La France et l'Union Européenne doivent également s'exprimer en faveur du respect de la légitimité du gouvernement du Venezuela. ●

Cathy Ferré et Stéphane Rio, Aix-Marseille

MODIFICATIONS STATUTAIRES

Changer les règles de vote au Conseil national ? Danger !

Deux règles de vote existent actuellement au sein du Conseil national, selon le sujet à l'ordre du jour :

- sur un sujet « ordinaire », le Conseil national est régi par la double majorité (membres du CN / membres de la CA nationale) : cela n'est pas en cause ;
- par contre, quand il délibère sur un sujet d'étude (pour préciser les positions du SNES-FSU dans l'intervalle des congrès), le vote du conseil national est un vote par mandats, des S3 /S2.

Cette façon de procéder est la plus démocratique : chaque S3 dispose d'un nombre de mandats égal au nombre de ses syndiqués (un syndiqué / une voix) et les répartit selon le débat préalable dans les instances départementales et académiques.

C'est un effet de l'histoire du SNES-FSU. Jusqu'en 1981, le SNES avait un congrès « politique » tous les deux ans et un congrès d'étude les années intermédiaires (au total un congrès annuel). La réforme statutaire de 1981 a supprimé le congrès d'étude mais institué sous sa forme actuelle le

conseil national et prévu que, sur les sujets d'étude, « la main » serait intégralement aux S3/S2, à charge pour eux de refléter dans leur vote le débat préalable dans les académies. La proposition des membres du secrétariat national (proposition 3, article 16) remet en cause cet équilibre en étendant la règle de la double majorité et donnant ainsi un véritable droit de veto à la CA nationale sur l'élaboration des positions de fond du SNES dans l'intervalle des congrès.

Ce déséquilibre des pouvoirs à l'intérieur du SNES-FSU n'est pas souhaitable et il n'est pas anodin. Dans l'intervalle des congrès, s'il est nécessaire de préciser les positions du SNES-FSU, cela doit être selon les modalités démocratiques les plus larges et non pas en concentrant les pouvoirs sur la CA nationale.

C'est pourquoi, à mon sens, la proposition citée en référence est totalement contre-productive et doit être rejetée. ●

Jean-Jacques Duchon,
retraité, Unité et Action Versailles



Le SNES a besoin de vent frais !

L'École Émancipée présente une modification statutaire pour faire en sorte que la rotation des mandats devienne la règle. Quand on regarde les instances dirigeantes du syndicat au niveau national ou académique, on remarque souvent un certain immobilisme des cadres. Parfois, les camarades changent même de fonction tout en gardant le même niveau de responsabilités et les décharges afférentes.

Le SNES refuse avec raison les décharges complètes. Tout le monde, ou presque, est devant élèves. Cela évite la coupure avec le métier. Mais si les contacts avec les élèves demeurent, à un certain niveau de responsabilité et de charge de travail syndical, le lien qui subsiste plus difficilement, jusqu'à devenir ténu, est celui avec les collègues, les équipes, la salle des profs, avec la vie de l'établissement. Constamment préoccupé par ce qu'ils ont à faire pour le syndicat, les cadres syndicaux ne peuvent pas s'investir à la hauteur de leurs collègues. Il est donc nécessaire de replonger dans le bain régulièrement.

Du point de vue du syndicat, une telle rotation des mandats permettrait le renouvellement, l'apport de nouvelles idées, de nouvelles pratiques. Certaines académies s'astreignent à un tel fonctionnement. Cela montre que c'est possible, que le SNES n'y perd pas.

Laisser sa place est souvent un soulagement pour celle ou celui qui s'en va, pour celui ou celle qui arrive, savoir qu'il/elle n'aura cette charge que dans un temps limité, lui permet de ne pas se décourager et de s'investir à la hauteur de l'enjeu.

Par ailleurs, la rotation des mandats est une nécessité pour développer la syndicalisation. En effet la recherche de nouvelles

et nouveaux militant-e-s pour prendre les décharges entraîne la recherche de militant-e-s de terrains et d'adhérent-e-s. C'est un cercle vertueux qui s'installe.

Ainsi il apparaît pour l'École Émancipée que des mandats syndicaux doivent s'exercer comme suit : un mandat de formation, suivi d'un mandat d'exercice et enfin d'un mandat de transmission. C'est une règle à laquelle nous nous efforçons de ne pas déroger et à laquelle nous souhaiterions astreindre l'ensemble des appareils syndicaux. ●

Elisabeth Hervouet, élue École Émancipée au BN
Clément Lefevre, élu École Émancipée à la CAN

